



## **EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC de BELLOY-EN-FRANCE entre 23h et 5h du matin**

### **Pourquoi une telle décision ?**

Pour plusieurs raisons dont deux sont particulièrement importantes :

- La première est la **préservation de la biodiversité** (notamment insectes et oiseaux) qui pâtit lourdement de l'impact de l'éclairage public. C'est pourquoi cette perspective de « **trame noire** » figurait dans le programme que nous vous avons soumis lors des élections municipales de mars 2020 ; c'est pourquoi, cette volonté de préserver notre environnement est soutenue et encouragée à la fois par le **Parc Naturel régional Oise-Pays de France** (c'est un objectif clairement affiché dans la charte du PNR que nous avons adoptée) et par la **Communauté de Communes Carnelle Pays de France** qui en a fait l'un de ses objectifs dans le domaine environnemental.
- La seconde est une volonté de **maîtriser les dépenses de la commune** : dans un contexte, en cette fin 2022, où les annonces gouvernementales laissent envisager pour 2023 de nouvelles restrictions des dotations et subventions d'Etat aux collectivités locales, où, comme chacun a pu s'en rendre compte, le coût des énergies explose, nous pensons qu'un effort dans le domaine de l'éclairage public est nécessaire ne serait-ce que pour apporter notre pierre à l'effort national de limitation de notre consommation d'électricité souhaité par le gouvernement et pour en limiter les effets sur notre budget municipal. De très nombreuses communes (dont un nombre important au sein de la C3PF) ont, au cours des dernières semaines, pris une décision identique.

**la REUNION D'INFORMATION s'est tenue le  
MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022 à 19h  
Salle Saint Georges**

A laquelle ont participé le Lieutenant commandant la brigade de Gendarmerie d'Asnières sur Oise, Thibaut DAUMAL du PNR Oise Pays de France et Claude KRIEQUER, Maire d'Asnières sur Oise, commune qui met en œuvre cette extinction depuis une dizaine d'années.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre écoute.

Bien cordialement,

Le Maire  
Raphaël BARBAROSSA